

comparer les avantages fiscaux qu'elles pouvaient retirer du programme DISC aux États-Unis à ce qu'elles pouvaient obtenir au Canada et décider que la meilleure chose à faire était de déménager leur usine aux États-Unis pour profiter de ce programme.

Lorsque nous sommes allés à Washington en janvier dernier, le député de Stormont-Dundas et moi, les fonctionnaires américains ont dit que le président aimerait voir abolir le programme DISC. Il le voudrait bien, mais reste à savoir si le Congrès sera d'accord. Quand le Canada est à la recherche de nouveaux investissements américains, que les Canadiens et les Américains sont à la recherche d'emplois et cherchent à combler le déficit commercial, l'on peut se demander si ces derniers voudront se débarrasser de ce programme.

Il y a un autre programme qui aura autant d'impact que le programme DISC, c'est celui des mesures fiscales proposées par le président Carter, suivant lesquelles les bénéfices des filiales américaines outre-mer seront imposés aux États-Unis. Par ce moyen, le président cherche à rapatrier ces sociétés et les emplois qu'elles fournissent, à créer plus d'emplois sur le territoire national pour lutter contre le déséquilibre de la balance commerciale. Les effets nets du programme DISC et de ces nouvelles mesures proposées par le président Carter, si elles étaient acceptées, seraient de faire perdre des emplois au Canada.

Un autre problème aurait des effets néfastes sur le Canada. Il s'agit d'une affaire tarifaire sérieuse, celle soumise à la Cour suprême des États-Unis et qui risque d'avoir des effets désastreux pour le Canada. C'est l'affaire Zenith—télé que les Allemands, les Français et les Japonais appellent «la bombe à retardement» en matière commerciale, pour faire voir à quel point elle est critique. Elle est passablement compliquée mais je pense pouvoir la simplifier. La plupart des pays occidentaux et le Japon ont une taxe à la valeur ajoutée ou une taxe de vente au détail, qu'il faut payer sur chaque article qu'on se procure. Mais si l'on exporte cet article la taxe est remboursée. Alors Zenith a plaidé devant le Tariff Board américain que ce remboursement constitue en fait un «bounty», terme qui figure à la loi américaine de 1895 sur le tarif.

L'affaire est si critique que Zenith, ayant été déboutée par le Tariff Board, a fait appel devant un tribunal supérieur qui lui a donné raison à l'unanimité des trois juges. Le département américain du Trésor a attaqué ce jugement qui a gravi tous les échelons pour se rendre en Cour suprême, où il est actuellement entendu par neuf juges. Qu'advient-il dans les autres pays si la Cour suprême maintient le jugement? Cela voudrait dire que les États-Unis appliqueront un droit compensatoire de 12 p. 100 sur tous les produits fabriqués au Canada qui sont frappés d'une taxe de vente de 12 p. 100. Cela signifie que la plupart des produits japonais—la chose ne nous intéresse pas en réalité, mais c'est dans le même contexte—notamment les articles de sport japonais seraient frappés d'un droit compensateur de 30 p. 100, qui s'élèverait à 16 p. 100 pour les appareils photographiques, à 33 p. 100 pour les articles de luxe importés de France, à 17 p. 100 pour le vin, à 11 p. 100 pour la plupart des produits allemands, à 18 p. 100 pour les produits néerlandais et à 12 p. 100 pour les produits canadiens.

Nous ne pouvons nous rassurer en disant que les Américains ne permettront pas qu'une chose de ce genre se produise. Je

Tarif des douanes

peux vous dire que la U.S. Steel a présenté un mémoire à la Cour suprême, de même que la société Ford. La U.S. Steel a déclaré: «Allez-y, nous aimerions que vous imposiez un droit compensatoire sur l'acier européen en provenance des pays du Marché commun, car c'est une de nos difficultés, nous ne pouvons pas soutenir la concurrence quand ils obtiennent une remise sur l'acier qu'ils exportent». La société Ford a réclamé une exemption pour ses propres filiales étrangères qui réexportent aux États-Unis, mais la société a recommandé instamment à la Cour suprême de maintenir ou d'appliquer un droit compensatoire sur les voitures fabriquées par les sociétés étrangères.

Si je parle de ces questions, c'est parce que c'est là-dessus que les hommes d'affaires se documentent. Cela, en plus de la confusion générale dans le pays relativement aux négociations du GATT et à notre situation tarifaire et douanière, est une partie de la difficulté à laquelle nous devons faire face. C'est une des causes du chômage, de l'inflation et de nos problèmes d'ordre commercial. C'est une des difficultés à laquelle nous devons consacrer nos efforts au cours des mois à venir.

● (2022)

Je sais que la Chambre compte un certain nombre d'hommes d'affaires, mais j'ignore combien ont dû s'asseoir à une table de direction pour essayer de prendre des décisions dans des situations pareilles. Comme l'article auquel j'ai fait allusion le précisait, le commerce de la machinerie et du matériel est censé périlcliter. L'an dernier, le déficit commercial a atteint environ quatre milliards de dollars au titre de la machinerie en général. C'est-à-dire que nous avons importé des machines pour quatre millions de dollars de plus que nous n'en avons exporté. Autrement dit, monsieur l'Orateur, un marché de quatre milliards de dollars s'offre à nous dans le domaine de la machinerie en général. Je voudrais savoir pourquoi on ne fait rien dans ce domaine. C'est un marché très important.

Le week-end dernier, j'ai lu un article où l'on disait que Westinghouse et General Electric se disputent le marché des ampoules électriques, qui vaut 200 millions de dollars, et dépendent des millions pour produire une ampoule d'une nouvelle forme. C'est un marché qui vaut 200 millions de dollars et ces compagnies sont prêtes à dépenser des millions pour le conquérir. Je parle d'un marché de la machinerie de quatre milliards de dollars pour le Canada.

Pour l'électro-ménager seulement—machines à laver, sècheuses, réfrigérateurs, etc.—nous avons subi l'an dernier un déficit de 970 millions de dollars. Nous avons importé dans ce domaine pour 970 millions de dollars de plus que nous n'avons exporté. C'est aussi un marché très important et je prétends que nous pourrions fabriquer un fort pourcentage de ces produits dans le pays. Il n'est pas nécessaire d'avoir un million de chômeurs. La loi sur les douanes est appliquée très inégalement à travers le pays.

Il y a quelques mois, un groupe de personnes de Winnipeg est venu à Ottawa pour se plaindre d'avoir à payer un droit de douane différent que celui que paie l'Ontario sur les produits automobiles importés des États-Unis—et le droit payé en Ontario est également différent de celui qui est payé au Québec.

A tous les congrès d'hommes d'affaires, la conversation porte sur les différences dans les pratiques commerciales. Si les droits ne sont pas uniformes, ce n'est pas pour des niaiseries,